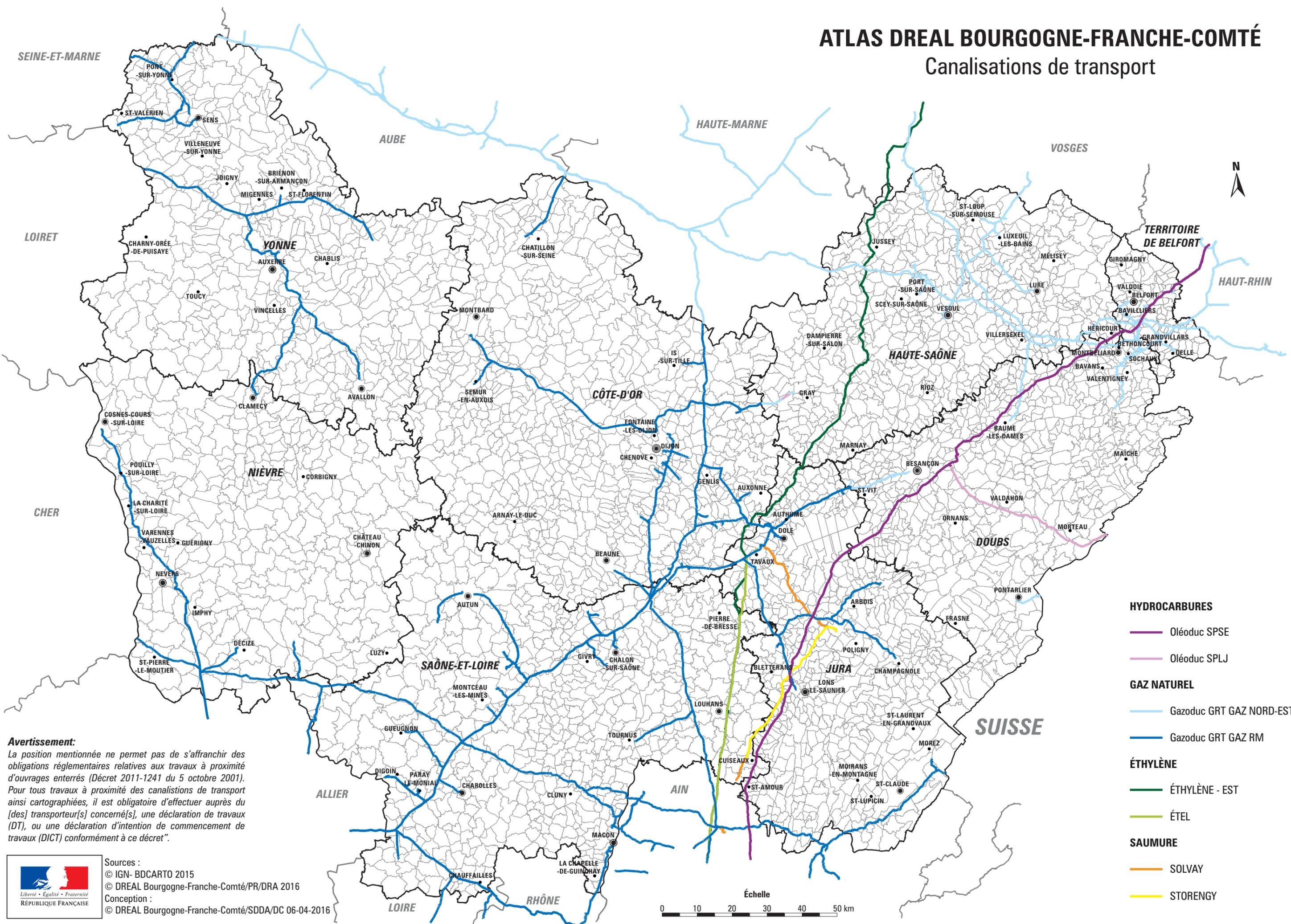


ATLAS DREAL BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Canalisations de transport



Avertissement:
La position mentionnée ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés (Décret 2011-1241 du 5 octobre 2011). Pour tous travaux à proximité des canalisations de transport ainsi cartographiées, il est obligatoire d'effectuer auprès du [des] transporteur[s] concerné[s], une déclaration de travaux (DT), ou une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément à ce décret".

